

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِن جَاءَكُمْ فَاسِقٌ بِنَبَأٍ فَتَبَيَّنُوا أَن تُصِيبُوا قَوْمًا بِجَهَالَةٍ
فُتُضَيِّحُوا عَلَى مَا فَعَلْتُمْ نَادِمِينَ
وَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ تَمَامٌ

Ô nobles croyants !

L'une des plus grandes causes qui poussent l'être humain à l'erreur est de croire tout ce qu'il entend et de juger sans vérifier. En ces temps où le vrai et le faux se confondent, le plus grand critère pour le croyant est de se baser non pas sur ce qu'il entend, mais sur la vérité. Le sujet de notre prêche d'aujourd'hui portera sur les méfaits de croire en toute parole sans vérification.

Allah, le Très-Haut, dit : « **Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez-en l'authenticité, de peur que vous ne portiez atteinte à des gens par ignorance et que vous ne regrettiez ensuite ce que vous avez fait.** » (Al-Hujurât, 49/6)

Ce verset montre clairement que toute information n'est pas forcément vraie. En particulier, on ne doit pas accorder de crédit aux paroles de ceux qui colportent des propos. Car, en Islam, le fait de rapporter des paroles pour semer la discorde est interdit. Celui qui en fait une habitude est qualifié de pervers, comme l'indique le verset.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Le colporteur de paroles n'entrera pas au Paradis.** » (Boukhari)

Cependant, le point essentiel ici est de ne pas croire immédiatement ce que rapporte une personne sans en vérifier la véracité. Le propos transmis peut être incomplet, erroné ou même mal intentionné. Si quelqu'un relaie une parole telle quelle, il commet un péché. Et si cette parole contient des omissions, des ajouts ou des mensonges, alors il ne se contente pas de colporter, mais commet aussi une calomnie et sème la discorde entre les gens.

Si nous croyons immédiatement tout ce que nous entendons et agissons en conséquence, nous devenons complices de ces péchés et contribuons, sans nous en rendre compte, à propager la discorde.

Le Prophète ﷺ a également dit : « **Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier dise du bien ou qu'il se taise.** » (Boukhari)

Ô vous présents !

Allah, le Très-Haut, nous met en garde dans un autre verset : « **Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Car l'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.** » (Al-Isrâ, 36)

Et Il dit encore : « **Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer, car une partie des conjectures est péché.**

N'espionnez pas et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? Vous en auriez horreur ! Craignez donc Allah. Certes, Allah est Grand Accueillant au repentir et Très Miséricordieux. » (Al-Hujurât, 12)

Ces versets nous enseignent ceci : le croyant n'agit pas sur la base de suppositions. Il ne recherche pas les défauts des autres et ne croit pas immédiatement tout ce qu'il entend. Le croyant examine, questionne et agit selon la vérité.

Chers frères !

De nombreuses injustices et blessures naissent de paroles crues sans vérification. Une parole, une calomnie, une rumeur peuvent ruiner la vie d'une personne.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Il suffit à l'homme de rapporter tout ce qu'il entend pour être considéré comme menteur.** » (Mouslim)

Cette responsabilité incombe à chacun de nous. Mais elle est encore plus grande pour : les parents, les responsables et les dirigeants.

Ainsi, le devoir de chacun est de ne pas juger immédiatement ce qu'il entend, de ne pas écouter les plaintes d'un seul côté et d'examiner les situations avec patience sans agir dans la précipitation. Car les jugements hâtifs mènent souvent à l'injustice, et Allah n'aime pas les injustes.

Je termine ce prêche par cet avertissement d'Allah, le Très-Haut : « **Il ne prononce pas une parole sans qu'il n'y ait auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.** » (Qâf, 18)